

Le 6 avril 2009

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour la construction du nouveau poste Waconichi à 161-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 161 kV  
Votre dossier : R-3683-2009  
Notre dossier : R000302 CR

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), accuse réception de la demande tardive transmise le 3 avril dernier à la Régie par Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique («SÉ-AQLPA») afin d'obtenir une prolongation de délai pour le dépôt de sa preuve au présent dossier qui, en vertu du calendrier fixé par la décision D-2009-34, expirait le 3 avril à 12h00. Le Transporteur accuse également réception de la preuve transmise par l'intervenante ce jour à 12h11.

De l'avis du Transporteur, l'intervenante a mis la Régie devant un fait accompli plutôt que face à une demande de report dûment constituée et faite en temps opportun.

Sous réserve d'une décision favorable de la Régie autorisant le dépôt tardif de la preuve de SÉ-AQLPA, le Transporteur demande à la Régie, en toute équité, un délai additionnel pour déposer une demande de renseignements à l'intervenante. Compte tenu que ce délai fixé par la décision D-2009-034 expire ce jeudi 9 avril et considérant le congé pascal, le Transporteur demande à la Régie de bien vouloir lui accorder jusqu'au mardi 14 avril en fin de journée afin de déposer une demande de renseignements à SÉ-AQLPA, le cas échéant.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, au procureur de SÉ-AQLPA.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret